

# Champ(s) de formation Arts, Lettres, Langues, Philosophie (ALLP)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Arts, Lettres, Langues, Philosophie (ALLP). 2015, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J. hceres-02036011

**HAL Id: hceres-02036011**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036011>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Synthèse des évaluations

### Champ "Arts, lettres, langues, philosophie (ALLP)"

- Université Toulouse II - Jean Jaurès - UT2J

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Mathieu SCHNEIDER, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation

Le champ *Arts, lettres, langues, philosophie* (ALLP) de l'Université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J) est l'un des trois champs de cette université. Il représente quantitativement un nombre important de formations, puisque 22 mentions de licence, de licence professionnelle et de master le composent, soit exactement un tiers de l'ensemble des mentions de l'UT2J. Ces mentions sont elles-mêmes subdivisées en un total de 46 spécialités et de 63 parcours. Ce réseau de cursus couvre un spectre de formations assez large au sein du champ. Le domaine des arts regroupe 8 mentions et permet aux étudiants de se former dans toutes les disciplines : des arts plastiques à la musique en passant par le cinéma, le théâtre et la danse. Les lettres combinent des mentions en lettres modernes et lettres classiques, avec des spécialités professionnalisantes en master, notamment sur les métiers de l'écriture et du patrimoine. Les langues s'appuient sur une offre très large allant des langues régionales (occitan et catalan) aux langues européennes classiques (anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, russe), jusqu'aux langues asiatiques (chinois mandarin, japonais) et sémitiques (arabe). Enfin, en philosophie, les formations classiques d'enseignement et de recherche sont complétées par des approches spécifiques, comme celle de l'approche comparée des philosophies allemande et française ou bien celle de l'éthique médicale.

Ce champ a la force d'être conçu comme un champ thématique, et non structurel : les formations qu'il comprend sont en effet réparties sur trois UFR (*Histoire, arts et archéologie, Langues, littératures et civilisations étrangères, Lettres, philosophie et musique*), qui ne sont du reste pas totalement incluses dans le champ, puisque l'histoire fait partie du champ *Sciences humaines et sociales*, et sur trois écoles ou centres (l'École supérieure d'audiovisuel, l'Institut pluridisciplinaire pour les études sur les Amériques de Toulouse, et l'Institut de formation des musiciens intervenants). Le champ tire sa force de la proximité des thématiques des 22 mentions (toutes concernées par le grand domaine de la culture), des mutualisations qui existent entre elles (formalisées parfois par des mentions aux dénominations doubles, comme la mention *Philosophie - Lettres classiques* ou la mention *Cultures et société*), de la forte interaction avec les milieux culturels de la région toulousaine et enfin de la richesse des différentes approches en matière de pédagogie et de recherche. Ces derniers constituent l'une des cibles principales de la professionnalisation du champ et consolident l'ancrage des formations dans un tissu culturel dense. En ce sens, le champ ALLP est bien ancré dans un territoire qui, culturellement, est riche et dont les spécificités ont été prises en compte par les responsables de formation.

Enfin, les objectifs professionnels des 22 mentions sont partagés : l'enseignement et la recherche constituent historiquement les deux débouchés principaux de ces formations. Mais la plupart d'entre elles ont fait un pas, plus ou moins grand et plus ou moins réussi, en direction d'autres métiers (patrimoine, gestion et médiation culturelles, ingénierie artistique...) qui souvent se recoupent d'une formation à l'autre. Le champ a donc été découpé de telle sorte à pouvoir constituer, pour ses relations dans le monde professionnel, mais aussi dans celui de la recherche, un interlocuteur crédible et privilégié.

## Synthèse de l'évaluation des formations

Les formations du champ ALLP sont encore en pleine mutation. Celles qui ont déjà une longue histoire et se sont construites autour des deux débouchés principaux de l'enseignement (concours du secondaire principalement, et du primaire) et de la recherche (poursuite en doctorat après le master) sont en train de changer leurs objectifs professionnels pour s'ouvrir à un spectre plus large de métiers ; les autres, plus récentes et non liées à un concours du secondaire, se sont souvent construites dès le départ en direction de la cible professionnelle, probablement aussi parce que la recherche y était souvent d'emblée plus articulée à la pratique. Parmi les premières, on range surtout les lettres, la philosophie et les langues (hors Langues étrangères appliquées [LEA]) ; parmi les secondes, on compte les arts (hormis la musique) et LEA. Les secondes sont certainement motrices pour les premières dans la transition professionnalisante qu'elles ont à accomplir ; les premières le sont pour les secondes dans le solide lien avec la recherche sur lequel elles se sont construites. Cette dichotomie entre ces deux types de formations se ressent dans un certain nombre de domaines : le ratio professionnalisation / recherche dans la construction des masters, la politique des stages, les outils de suivi des étudiants après leur diplôme, mais aussi le pilotage, le type d'encadrement (universitaires ou professionnels extérieurs) et l'attractivité. L'UT2J n'est pas dans une situation exceptionnelle : cette mutation des disciplines à concours, pensées comme formant presque exclusivement à la recherche et à l'enseignement, est en cours partout en France. On doit même reconnaître qu'elle se situe parmi les universités qui sont les plus avancées dans cette transition et l'on est en droit de penser que la délimitation du champ ALLP sera à coup sûr un catalyseur dans ce processus.

Le cadrage des formations opéré par l'UT2J pour le contrat 2011-2015 a été très incitatif pour de nombreuses mentions du champ ALLP, qui ont franchi le pas de la professionnalisation en intégrant un stage dans leurs maquettes. En licence, les stages qui ne figuraient pas encore dans toutes les maquettes en 2011 ont été introduits en 2013 : ils peuvent être obligatoires ou facultatifs, mais les étudiants doivent avoir la possibilité de les faire valoir dans leur cursus. Toutefois, les dossiers de mention renseignent peu le nombre de stages réellement effectués et validés par les étudiants. Le cadrage au niveau central n'a donc pas (encore) réussi à déclencher une prise de conscience complète à ce niveau. On constate là encore une disparité entre les disciplines à concours et les autres, plus récentes, car les secondes ont développé la pédagogie par projet, qui a de fait une dimension professionnalisante et qui est souvent encadrée par des intervenants extérieurs. Ce type d'enseignement relève déjà d'une forme d'immersion dans une démarche professionnelle qui anticipe à bien des égards le stage. Dans les disciplines débouchant sur un concours de l'enseignement, on sent bien que les responsables de licence, et plus encore de master, ont la conviction que le débouché principal pour les étudiants reste l'enseignement. Quand ces dossiers renseignent l'insertion professionnelle de leurs étudiants, ils évoquent prioritairement les taux de réussite aux concours - ce qui est indéniablement un indicateur - et n'ont pas encore intégré les autres possibilités qui s'offrent aux étudiants. La recherche, quant à elle, tient une place partout bien identifiée : elle est présente en licence sous forme de cours de méthodologie et en master *via* le (ou les) mémoire(s), et l'adossement de tous les masters à une unité de recherche. Toutefois, cette dernière phrase, dont se satisfont de nombreuses mentions, ne saurait matérialiser une véritable formation à la recherche. Certaines spécialités font état d'une participation des étudiants de master aux journées d'étude et colloques de l'unité de recherche, mais ces cas demeurent plutôt marginaux. Et pourtant, ces mêmes formations indiquent que la recherche est un débouché professionnel, ce qu'elle est indéniablement. C'est ce qui pousse d'ailleurs ces formations à déclarer leur master comme « indifférencié », c'est-à-dire formant tant aux métiers de la recherche qu'aux autres. Certes, mais dans ce cas, la place de la recherche dans une formation ne doit pas se limiter à la mise en place de séminaires sur des thématiques traitées par les enseignants-chercheurs dans leurs travaux de recherche. Elle doit progressivement intégrer les étudiants dans les unités de recherche et les y former. C'est peut-être à ce prix que le taux de poursuite en doctorat pourra être relevé (il est souvent très bas, sauf dans quelques spécialités comme le master Erasmus Mundus en philosophie).

Le champ ALLP rayonne assez largement à l'extérieur de l'université : en direction d'institutions partenaires locales (dans le domaine de la formation ou de la culture), mais aussi par ses relations internationales. Les partenaires locaux le sont à plusieurs titres : co-acteurs de la formation apportant leur domaine propre de compétences (Conservatoire à rayonnement régional, l'Institut supérieur des arts de Toulouse, Institut Goethe...), partenaires scientifiques (Centre international d'études de la philosophie française contemporaine, Ecole normale supérieure...) ou structure professionnelle (Le Lido, le théâtre du Capitole, le Centre de développement chorégraphique...). Le cas toulousain ne se différencie pas de celui de nombreuses autres universités situées dans des grandes agglomérations où des partenariats de ce type ont pu être montés ; en revanche, l'UT2J a su tirer parti de son environnement. Elle a aussi su cibler ses choix, à l'intérieur d'une offre riche, et c'est là un point assurément positif. Au niveau international, la priorité affichée par l'établissement est de se concentrer sur trois zones : l'Europe, les Amériques et les pays en développement. Le master *Cultures et sociétés* traduit à lui seul cette politique, puisqu'il s'appuie sur deux spécialités (*Langues, cultures et patrimoines du Maghreb* et *Etudes sur les Amériques*). Les langues assurées en LEA et dans les licences et masters de langue et civilisation témoignent de cette politique ; il en va de même pour le master Erasmus Mundus en philosophie, qui repose sur un partenariat principal et thématique avec l'Allemagne. Enfin, la mobilité des étudiants dans le champ ALLP et les accords de partenariat passés par les différentes formations ciblent également ces régions. Numériquement, la moyenne des flux entrants et sortants du champ ALLP est bonne (aucun chiffre global n'est fourni, mais à combiner les indications données dans les différents dossiers, on constate que le champ n'est pas en reste sur le plan de la mobilité). Ils le sont particulièrement dans les masters binationaux, mais aussi en langues, en LEA (et ce malgré des effectifs élevés), ainsi que dans certaines spécialités des arts (notamment arts du spectacle où la mobilité internationale se fait aussi par les stages).

L'aide à la réussite constitue l'un des axes majeurs de la politique de formation de l'établissement. Cela dit, de nombreuses mentions du champ ALLP affichent encore des taux d'abandon en première année autour de 40 %. Si cette situation n'est pas propre à l'UT2J et si elle est aussi en partie conjoncturelle - l'arrivée massive de bacheliers qui s'inscrivent à l'université « par défaut » -, elle tente d'être corrigée par un certain nombre de leviers. Le premier tient à la structure même des licences qui s'appuient sur deux disciplines (discipline principale / discipline associée), pouvant s'inverser dès la deuxième année ou pouvant même déboucher sur un double diplôme à l'issue des trois ans. Cela permet en effet théoriquement les réorientations (et évite donc les abandons purs et simples). En revanche, les dossiers des mentions ne renseignent que trop rarement le nombre d'étudiants utilisant ces dispositifs. Il est donc difficilement possible d'évaluer leur efficacité. D'autres dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place : des actions renforcées durant la semaine de rentrée, pour éviter le décrochage immédiat des étudiants, et notamment le parrainage des étudiants néo-bacheliers par des étudiants de deuxième année de licence ou encore le tutorat d'étudiants de licence par des étudiants en master. À cela s'ajoute l'encadrement des étudiants par un enseignant référent pour leur projet professionnel, unité d'enseignement fléchée sur l'ensemble des six semestres de la licence et pour l'ensemble des mentions. Ce cadrage général est appliqué dans les différentes mentions et parcours ; il manque toutefois dans de

nombreuses formations d'outils d'évaluation permettant de juger si ces dispositifs sont réellement en place pour tous les étudiants (notamment dans les filières à gros effectifs). Quant à leur efficacité, elle ne pourra probablement être évaluée qu'au prochain contrat, car au moment où l'auto-évaluation pour le HCERES a été rédigée, le recul était encore trop faible pour mesurer réellement les impacts. L'UT2J est toutefois consciente de l'enjeu que représente l'aide à la réussite et a d'ores et déjà annoncé une série de mesures pour le prochain contrat : généralisation du contrôle continu, ateliers de remédiation pour les savoirs de base (lecture, écriture...), etc. On peut espérer qu'elles amélioreront la situation, même si l'échec dans certaines disciplines qui nécessitent des connaissances techniques spécifiques (c'est le cas de la musique et, dans une moindre mesure, de la philosophie) risque, en l'absence d'une sélection après le bac, de perdurer.

Dans la construction de l'offre de formation, les compétences transversales (langues, informatique, méthodologie...) occupent une place généralement importante. Toutefois, l'accent a clairement été mis sur l'informatique (avec l'obligation de passer un C2I hors cursus pour tous les étudiants de licence), alors que certaines mentions entretiennent un flou sur le caractère obligatoire de l'enseignement des langues vivantes (c'est le cas en philosophie). Ce déséquilibre se traduit aussi dans le document de politique générale du champ qui s'attarde longuement sur les outils numériques (plateforme numérique pédagogique IRIS, flotte de mini ordinateurs pour les étudiants qui n'ont pas les moyens d'en acheter, formation à l'utilisation de l'environnement numérique de travail (ENT) - parfois même sur un mode ludique -, lisibilité de l'offre de formation sur le portail web...), mais ne détaille guère de politique d'enseignement des langues pour non-spécialistes d'autres disciplines (LANSAD). Or il y a là un enjeu de taille quand on sait l'importance des langues dans tout type de situation professionnelle. Sur les questions méthodologiques et documentaires, la politique de l'établissement est plus volontariste ; il ne faut pas manquer de souligner que l'UT2J est l'une des rares à détailler les actions de son SCD (Service commun de documentation) parmi les dispositifs d'aide à la réussite. Il y a là une prise de conscience tout à fait remarquable, car l'un des problèmes majeurs rencontrés par les étudiants aujourd'hui est aussi celui de la curiosité de l'accès au savoir.

Les équipes pédagogiques sont globalement bien fournies. L'ensemble du champ s'appuie sur quelque trois cents enseignants titulaires (80 professeurs, 193 maîtres de conférences et 34 professeurs agrégés), auxquels s'ajoutent 89 non-titulaires et de nombreux intervenants professionnels, plus présents dans les disciplines artistiques, dans lesquelles les liens avec le milieu professionnel sont mieux tissés et où l'encadrement en personnel titulaire est souvent moins important, du fait qu'il s'agit souvent de formations plus récentes (en arts du spectacle, danse et cirque notamment). Malgré tout, l'encadrement est globalement jugé satisfaisant, tant d'un point de vue de l'enseignement que de l'administration. Le pilotage des formations, en revanche, fait état de plus de faiblesses et surtout d'une assez grande disparité, avec parfois même une gestion cloisonnée c'est le cas de la licence LEA gérée par plusieurs départements). On retrouve le clivage entre les disciplines à concours et les autres : les conseils de perfectionnement - pour lesquels l'établissement reconnaît avoir tardé - ne sont quasiment jamais en place, sauf dans le master *Arts plastiques - Arts appliqués*. Partout ailleurs, soit le pilotage est assuré par un ou plusieurs responsable(s), soit il n'est tout simplement pas précisément décrit. Les milieux professionnels ne sont quasiment jamais représentés, les étudiants encore moins. Ce pilotage à l'ancienne est l'un des réels points faibles du champ et doit absolument être amélioré.

Un corollaire attendu à ces défauts de pilotage se trouve dans l'évaluation des enseignements qui reste, en général, inexistante (sauf en *Lettres modernes*). Théoriquement, elle existe au niveau central et est même promue par l'intermédiaire d'un schéma directeur de l'évaluation des enseignements, mais presque aucune mention n'en fait état. Il en va de même du suivi des cohortes : les mentions renvoient à l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) qui reconnaît lui-même, dans le document descriptif du champ, s'appuyer sur les responsables de mention. Or ceux-ci attendent des informations de ce même OVE. Les données sont par conséquent très lacunaires et, hormis quelques spécialités qui se sont informées du devenir de leurs étudiants, le taux de réponse aux divers questionnaires est trop faible pour être significatif. Enfin, les annexes descriptives au diplôme (ADD) et les portefeuilles de compétences, électroniques à l'UT2J sous forme d'« ePortfolio », existent, mais on peut s'interroger sur la manière dont les responsables de mention les considèrent, car lorsqu'il s'agit de les décrire, ils renvoient au document descriptif du champ.

On terminera par quelques remarques sur la nomenclature des mentions et leur organisation. S'il est important de souligner que le champ est globalement complet et bien articulé et si l'offre de formation a été bien rationalisée depuis la précédente évaluation, il est utile de souligner que les deux spécialités du master *Cultures et sociétés* n'ont pas grand-chose en commun et qu'on peut du coup s'interroger sur la pertinence d'une mention qui les réunit, sans pilotage concerté. De même, la présence d'une mention *Philosophie et lettres classiques* en licence, qui n'est en fait qu'un parcours mutualisé de deux mentions existantes (*Philosophie* et *Lettres classiques*), doit être interrogée. Pour finir, la qualité des dossiers remis est relativement bonne, bien que variable d'une mention à l'autre. L'indigence du dossier de la licence *Audiovisuel*, ainsi que celle de la spécialité *Langues, Cultures et Patrimoines du Maghreb* et de la licence *Philosophie - Lettres classiques*, détonne dans l'ensemble. Il est en tout cas dommageable (pour le champ) que plus d'informations n'aient pas été fournies dans ces dossiers.

## Avis du comité d'experts

Une université pluridisciplinaire comme l'UT2J, hors droit et santé, aurait pu faire le choix de partager son offre de formation en deux champs : l'un en sciences exactes et l'autre en sciences humaines. Le choix assumé par l'établissement de scinder les sciences humaines en deux champs (l'un réunissant les sciences humaines et sociales au sens strict du terme et l'histoire, et l'autre regroupant toutes les formations du domaine culturel au sens large (les langues par la civilisation, les arts et les lettres, et la philosophie comme socle de la pensée) est audacieux certes, mais il est aussi judicieux. En effet, il permet d'identifier pour l'ensemble du champ des partenaires de formation et des partenaires professionnels communs : un centre dramatique, ou mieux encore un institut culturel à l'étranger comme le Goethe-Institut, est autant un interlocuteur pour les enseignants en arts que pour ceux en langues ou même en lettres. Il peut du reste accueillir des étudiants de chacun de ces domaines et peut même en devenir l'employeur. Ces synergies ont d'ores et déjà été trouvées par les responsables des mentions du champ et c'est une réelle intelligence de l'établissement que d'avoir proposé ce découpage en champs, qui ne peut être que porteur d'encore plus de dynamiques dans une région particulièrement riche sur le plan culturel. Au niveau de la recherche aussi, le découpage fait sens. Même si chaque discipline a sa propre unité de recherche, les problématiques sont croisées, notamment entre les arts et la civilisation en langue, mais aussi entre arts et philosophie (qui partagent la 18e section du CNU en esthétique), entre arts et lettres, et entre langues et lettres, à travers la littérature comparée. On pourra regretter que l'histoire n'ait pas été intégrée à ce champ, et il faut donc espérer que le cloisonnement en champ n'interdise pas l'ouverture sur d'autres disciplines que celles qui y sont incluses ; c'est un risque dont l'établissement doit être conscient et qu'il doit intégrer.

Toutefois, on constate déjà que le champ ALLP ne travaille pas de manière uniquement endogame. Certaines spécialités pointent justement vers d'autres mentions de l'UT2J, appartenant à d'autres champs ou universités de la COMUE : c'est le cas de la spécialité *Ethique de la décision et gestion des risques relatifs au vivant* en philosophie, qui regarde du côté de la santé, mais aussi des arts du spectacle qui se sont associés à la communication. Quoi qu'il en soit, le champ ALLP possède une identité suffisante pour participer aux axes stratégiques de la politique de formation, et notamment à celui de la lisibilité, auquel il concourt grandement. Il est même à penser que quelques restructurations internes au champ viendront encore la renforcer pour le prochain contrat quinquennal. Il participe enfin indéniablement au dynamisme de l'action culturelle, mission décrite dans le document de politique de formation de l'UT2J comme un levier important. Le fait d'avoir fédéré entre elles les formations du domaine des arts et de la culture ne pourra être qu'une force pour mener à bien cette mission.

Si ce champ est amené à plus se structurer, il faudra être attentif à sa gouvernance. À la décharge de l'UT2J, ce dernier vient d'être constitué pour les besoins de l'évaluation, mais s'il est amené à perdurer, il importe de penser à la manière dont la coordination peut s'effectuer à l'intérieur du champ (si l'UT2J décide de le maintenir lors de sa demande d'accréditation). Peut-être n'est-il pas utile de créer une superstructure qui chapeaute les UFR et écoles internes concernées, mais au moins un coordinateur de champ en central, rattaché à la vice-présidence dédiée à la formation, pourrait être la solution. A moins que l'on imagine une sorte de commission des conseils de perfectionnement de l'ensemble des mentions concernées (ce qui forcerait leur mise en place). La difficulté résidera dans le fait que le champ ne concerne pas que la formation - même si elle est au cœur du découpage - et qu'il a des implications sur la recherche. A terme, le champ pourrait également suggérer une autre organisation des composantes, afin de ne pas alourdir la gouvernance en place. Vu la pertinence du découpage du champ, il convient de ne pas éluder d'emblée ces questions et d'envisager les différents scénarios possibles.

Enfin, le champ ALLP peut clairement s'afficher au niveau régional et même international comme un partenaire à différents niveaux. En effet, il s'appuie sur le paysage culturel local et régional (qu'il valorise d'ailleurs par plusieurs mentions consacrées au patrimoine ou à la langue occitane) et se présente donc aussi comme une carte de visite de la région toulousaine - peut-être même de la région Midi-Pyrénées - à l'extérieur. Un rapprochement du champ - s'il était porté comme tel - et des collectivités territoriales, pourrait avoir un vrai effet de levier pour les formations et même pour l'université dans son ensemble. Peut-être le champ constitue-t-il même, pour la présidence de l'université, l'un des leviers majeurs en termes d'affirmation d'une identité dans le paysage universitaire toulousain. Il sera certainement un des domaines de différenciation de la COMUE.

## Conclusions

### Points forts :

- Cohérence globale du champ et pertinence de son affichage vers l'extérieur, eu égard notamment à ses liens avec les acteurs culturels régionaux.
- Offre de formation originale, judicieusement articulée au territoire.
- Forte dynamique de partenariat avec les professionnels et les acteurs de formation.
- Encadrement pédagogique diversifié et de qualité.

### Points faibles :

- Pilotage des mentions n'associant pas (ou trop peu) les partenaires et les étudiants.
- Absence d'une réelle politique institutionnelle de stages.
- Suivi des cohortes insuffisant.

Le champ *Arts, lettres, langues, philosophie* (ALLP) regroupe un ensemble cohérent et complémentaire de mentions de licences, de licences professionnelles et de masters dans le champ des arts, des lettres, de la philosophie et des langues. Même s'il n'est pas encore doté d'une « animation » (plus peut-être que d'une « gouvernance ») propre, il peut suggérer aux responsables de mention des mutualisations et des synergies, notamment auprès des partenaires et dans les thématiques de recherche. Peut-être le niveau du champ est-il aussi le bon pour y adosser une structure déconcentrée de l'OVE qui puisse de manière plus affinée suivre les cohortes dans un champ professionnel donné. De même, les types de cours (notamment ceux qui fonctionnent sur le mode projet) et les évaluations qui y sont liées peuvent aussi avoir des spécificités à l'intérieur même du champ ALLP et pourraient donc en faire à terme un acteur de la politique de formation. Ainsi, un certain nombre de faiblesses pointées au niveau de la synthèse des formations du champ (pilotage, suivi, évaluation interne...) pourraient-elles trouver une réponse au niveau du champ.



# Observations de l'établissement

Champ « Arts, Lettres, Langues, Philosophie (ALLP) »

Référence de l'avis : A2016-EV-0311383K-S3FO160011155-RT

■ Observations :

**Enseignement des langues vivantes :**

L'enseignement des langues vivantes (cf. page 4, ligne 13 de l'avis) fait partie d'un des axes prioritaires de la note de politique générale des licences (cf. page 9 du descriptif du champ) pour « favoriser l'acquisition d'une ou plusieurs langues » avec une obligation minimale de 100h de langues vivantes sur les 4 premiers semestres.

Les enseignements de langues vivantes pour les spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) ont été complètement transformés lors de la rédaction des maquettes d'habilitation 2011-2015.

Prenant en considération le contexte de la mobilité européenne, ainsi que les modifications liées aux Masters Métiers de l'Enseignement et de la Formation, l'Université Toulouse 2 s'est fixé deux objectifs (validés en commission FOI et en CEVU) :

- atteinte du niveau B2 au minimum à la fin du M2 pour les étudiants conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe ;
- obtention du CLES 2 (certification en langues de niveau B2 requise par le Ministère) pour tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

La structuration de ces enseignements, mise en place en 2011, s'appuie sur le cadre européen (CECR) qui comporte 6 niveaux de langues, du niveau A1 au niveau C2.

A compter de la rentrée 2011, l'organisation des enseignements de langues vivantes s'est organisé comme suit :

- Les étudiants sont tenus d'étudier une langue dès le L1, mais désormais les étudiants ne s'inscrivent plus dans les UE de langue en fonction de leur inscription dans le diplôme (exemple L2 = B1), mais en fonction de leur niveau réel dans la langue vivante étudiée (passage d'un test en début de semestre)
- Tous les niveaux de langue seront donc disponibles à tous les semestres (travail en compréhension orale et écrite, expression orale et écrite)
- Pour permettre aux étudiants d'accéder à toutes les langues et tous les niveaux, le créneau du lundi matin est réservé à l'enseignement des langues (dans le cas particulier de l'anglais pour les niveaux A2, B1, B2, étant donnée la masse d'étudiants concernés (environ 4000) les cours dans ces trois niveaux très fréquents ont également lieu le reste de la semaine, à tous les horaires. (problème de salles en nombre suffisant le lundi)

Les enseignements ont été semestrialisés selon le modèle suivant :

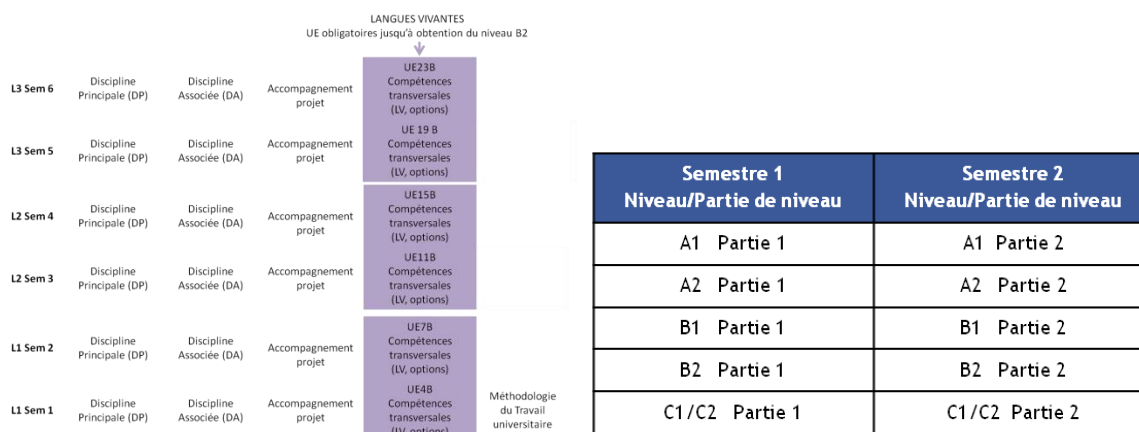


Schéma n°1 : UT2 - UE de Langues Vivantes et organisation de la progressivité par niveau

En termes d'inscription,

- le principe de la possibilité de démarrer une LV en grand débutant en L1 est conservé.
- chaque étudiant s'auto-positionne par rapport à son niveau (des documents d'aide à l'auto-positionnement seront joints au dossier d'inscription + test de niveau) et s'inscrit en conséquence ;

- les erreurs dans les niveaux d'inscription sont corrigées lors des périodes de modification des inscriptions prévues en début de semestre.

En termes de validation des UE,

- un étudiant ne peut s'inscrire au niveau supérieur que lorsqu'il a validé le niveau inférieur (et qu'il passe en année supérieure dans le cadre de son diplôme) ;
- les niveaux sont validés lorsque la moyenne entre les deux parties d'UE d'un même niveau est atteinte ;
- chaque étudiant non-spécialiste en LV sera inscrit en LV jusqu'à l'obtention du niveau B2. Une fois le niveau B2 validé, il pourra s'inscrire à sa convenance dans le niveau C1/C2 de la LV correspondante s'il est proposé, une autre LV ou une autre option proposée. *Il n'y a donc pas obligation d'inscription en LV dans les quatre 1ers semestres de la licence si le niveau B2 est validé en L1.*

La liste des LV proposée pour la validation du niveau B2 est celle des LV pour lesquelles l'université est habilitée à délivrer le CLES (Habilitation en date du 06/05/2011, Ref. DGESIP/A3 n°11-0337) : Allemand, Arabe littéral, Anglais, Chinois, Espagnol, Italien, Polonais, Portugais, Russe.

Les autres LV (Arabe Dialectal, Catalan, Croate, Guarani, Hébreux, Maya, Nahuatl, Néerlandais, Occitan, Quechua, Roumain, Scandinave) seront également proposées dans la « colonne LV » et seront proposées aux étudiants inscrits en LV en discipline principale ou en discipline associée ainsi qu'aux non-spécialistes en LV à partir du moment où l'étudiant aura validé un niveau B2 de la liste des LV habilitées CLES.

Le Chinois présente la particularité de ne proposer des niveaux que jusqu'au B1. S'il était confirmé que le niveau B2 n'est pas proposé, le Chinois sortirait de la 1<sup>ère</sup> liste pour intégrer la liste des « autres LV ».

#### **Conseils de perfectionnement :**

La mise en place des conseils de perfectionnement va se réaliser de manière progressive jusqu'à la rentrée 2016. Une attention spécifique sera apportée à la représentativité des différents acteurs : universitaires, partenaires et professionnels, et étudiants. La mise en place des conseils de perfectionnement permettra, par ailleurs, une meilleure prise en compte des résultats de l'évaluation des formations dans l'objectif d'améliorer la qualité des formations.

#### **Stages :**

Dès l'élaboration du contrat 2011-2015, les stages étaient présents dans les architectures de Licences professionnelles et de Masters, et laissés à l'appréciation des équipes pédagogiques pour les Licences générales dont une partie ont proposés un stage obligatoire ou facultatif. Depuis la mise en conformité des Licences générales en Décembre 2013 (mise en application à la rentrée 2014), l'ensemble des Licences générales propose un stage obligatoire ou facultatif intégré au cursus en Semestre 6 du L3 (dispositif reconduit pour le contrat 2016-2020). Le stage est également inclus dans une UE en S10 en M2 pour tous les Masters dans l'architecture des formations pour le contrat 2016-2020.

#### **Licence bi-disciplinaire mention Philosophie-Lettres classiques :**

Depuis la rentrée 2014, d'une part, après examen par les composantes concernées et par l'établissement, et, d'autre part, compte tenu de la modification de la nomenclature des Licences générales, la licence bi-disciplinaire mention Philosophie-Lettres classiques n'a pas été reconduite.

#### **Suivi de cohortes :**

Au niveau de l'établissement, un travail est engagé pour pouvoir augmenter les taux de réponses aux enquêtes, en développant et/ou en améliorant la collaboration « OVE↔responsables de formation » en s'appuyant sur les liens privilégiés qu'entretiennent les responsables de formation (notamment en Licences Professionnelles et en Masters) avec les promotions d'étudiants pour pouvoir renseigner les enquêtes ministérielles, afin de pouvoir mettre en évidence les évolutions en cours de contrat quinquennal, ainsi que d'un contrat à l'autre.

#### **Gouvernance du champ « Arts, Lettres, Langues, Philosophie (ALLP) :**

Il est noté les propositions du Comité d'experts quant à la gouvernance du champ ALLP et différents scénarios seront examinés au sein de l'établissement.